

ADMINISTRATION

48, rue de la République

ADRESSER LES MANDATS ET COMMUNICATIONS
A L'ADMINISTRATEUR

ANNONCES

A LYON : AGENCE FOURNIER
Rue Comfart, 14

A PARIS : AGENCE HAVAS

Place de la Bourse, 3

PRIME GRATUITE

Aujourd'hui, tout acheteur de l'ECHO
DE LYON, doit se faire délivrer GRATUITEMENT la 1^{re} livraison duNouveau Dictionnaire Classique
DE LA LANGUE FRANÇAISE

PAR

BESCHERELLE AINÉ

Auteur du Grand Dictionnaire National
de la Langue françaiseIl paraît par semaine deux livraisons
à 10 centimes, renfermant chacune huit
pages de texte.
La 2^e livraison est en vente partout à
10 centimes.Tous les acheteurs du NOUVEAU
DICTIONNAIRE CLASSIQUE recevront
en prime, avec la dernière livraison, une
magnifique planche en couleurs des dra-
peaux nationaux du monde entier.Dépôt chez EVRARD, libraire, 23, rue
Thomassin.

AUJOURD'HUI :

UNE EXÉCUTION CAPITALE.

AU CONSEIL MUNICIPAL. — La vogue
de la Croix-Rousse. — L'orchestre
du Grand-Théâtre.

POLITESSE ÉPISCOPALE

« L'ère des persécutions contre le clergé
est ouverte de nouveau ». Ainsi chantent
les feuilles cléricales, soutenues et en-
couragées par les journaux royalistes,
qui leur emboîtent le pas pour la cir-
constance et font chorus avec elles.Quelles sont les raisons pour lesquelles
les adversaires du régime républicain
formulent cette accusation saugrenue ?A vrai dire, il n'en existe aucune. On
sait d'ailleurs depuis longtemps que ces
honnêtes gens ont l'indignation facile et
ne sont jamais en peine de motifs pour
dénigrer le gouvernement républicain.Cette fois, comme toujours, ils pren-
nent à tâche de dénaturer les faits, de
déplacer les responsabilités, de blanchir
les coupables et de noircir le gouverne-
ment.

Voici ce dont il s'agit :

On sait que plusieurs prélats ont
adressé au ministre des cultes des lettres
de la plus haute inconvenance en ré-
ponse à sa circulaire concernant les pé-
lerinages à Rome.Quelques organes de la presse républi-
caine ayant annoncé que le gouvernement
avait l'intention de prendre à l'égard de
ces évêques certaines mesures que com-
portait leur attitude, les feuilles pieuses
en ont pris texte pour accuser le mini-
stère d'intolérance et lui reprocher de per-
secuter le clergé ! Vraiment, c'est à se
demander si ces gens-là ne se moquent
pas du public et s'ils s'imaginent que
leurs lecteurs prennent comme argent
comptant toutes les sottises qu'ils pu-
blient dans leurs journaux.Les feuilles réactionnaires nous la
baillent belle en criant à la persécution !
Elles ont beau chercher à innocenter les
prélats en question, on sait à quoi s'en-
tenir sur leur compte. Leur prose d'ail-
leurs crie contre eux et les accuse.Voici d'abord M. Xavier, archevêque
d'Aix. Il écrit au ministre ce qui suit :
« Le comité organisateur a suspendu
les pèlerinages : quand ils se rétabliront,je ferai ce que je voudrai dans l'intérêt
de mon diocèse. »En bon français, cela s'appelle se
moquer du ministre, de son autorité et
le tenir à peu près pour un zéro.Et le même M. Xavier, poussant plus
loin l'insolence, ajoute :« La paix est quelquefois sur vos lèvres,
la haine et la persécution sont tou-
jours dans les actes, parce que la franc-
maçonnerie, cette fille de Satan, gou-
verne et commande ; mille fois aveugle
volontaire qui ne le voit pas. »Citons, maintenant, la prose de M.
Charles-Emile Freppel, évêque d'An-
gers :« Sans vouloir, dit-il, discuter, dans
les circonstances présentes, les ques-
tions de droit que soulève la circulaire,
je me permets de penser qu'elle est à
tout le moins superflue. »Et M. Charles-Emile ajoute qu'il es-
père « que le gouvernement se fera un
devoir de protéger, dans la mesure de
ses forces, avec l'indépendance du Saint-
Siège, les droits et les libertés des ca-
tholiques français. »Un autre prélat, M. François-Marie,
évêque de Séz, lance à la face du mi-
nistre cette inconvenance :

« Nous savons nous conduire. »

Et ce sont ces gens-là qui prêchent la
charité et qui se prétendent les disciples
de celui qui a dit : « Soyez soumis au
pouvoir établi. »Nous le répétons : Est-ce que l'on tolé-
rerait de la part d'un fonctionnaire, quel
qu'il fût, un pareil langage ? Pourquoi les
évêques feraient-ils exception et béné-
ficieraient-ils d'une sorte de privilège qui
leur permettrait d'insulter le gouverne-
ment de la République ?Vraiment, ce n'est pas la peine que
l'honorable M. Carnot ait ajouté encore
au cérémonial précédemment observé, en
faisant dire la messe à l'Élysée lors de la
remise de la barrette aux cardinaux et
en les comblant d'éloges de toute sorte.Plus que personne, nous sommes hos-
tiles à toute persécution religieuse, mais
le devoir du gouvernement républicain
est de se faire respecter. Pût-ce même
comme intérêts de la soixantaine de mil-
lions qui sont libéralement versés au
clergé catholique, on a le droit de réclamer
de lui autre chose que les injures,
voire même les outrages de MM. Gouthé-
Soulard et consorts.Ce n'est, en tous cas, point le moment
de répéter le proverbe :

« Payez et vous serez considérés. »

L'INCIDENT DE BEAUNE

Nous avons entretenu, hier, nos lecteurs
des incidents qui ont marqué l'entrée à
Beaune du 46^e chasseurs, et la très grave
inconvenance, — pour ne pas dire plus, —
commise par le colonel de ce régiment, M.
de Lavalette, envers la population et la mu-
nicipalité de la ville bourgeoise.Cet incident a eu une suite, mais ce n'est
pas celle que nous attendions.M. le maire a, en effet, fait afficher la pro-
clamation suivante sur les murs de Beaune :Après les explications qui viennent d'avoir lieu
entre M. le colonel du 46^e chasseurs et l'admi-
nistration municipale, nous sommes heureux de
déclarer que, dans le regrettable incident survenu
le jour de la réception de son régiment, il n'y a
eu, de la part de M. le colonel, aucun mauvais
vouloir.Gardons-nous donc de tout fauchon souvenir de
ce qui s'est passé et rendons à nos nouveaux hô-
tes les chaudes et cordiales sympathies que nous
leur avions réservées et qui sont, nous en avons
la certitude, vivement partagées.

Le Maire, BOUCHARD.

Dans sa situation, M. le maire de Beaune,
qui est un galant homme, et qui se trouvaitdirectement en cause, a voulu faire acte de
conciliation, et il a accepté les semblants
d'explications qui lui ont été fournis par le
colonel de Lavalette.M. Bouchard ne pouvait agir autrement, à
moins d'émouvoir le conflit, mais la popula-
tion républicaine de Beaune, qui n'a pas les
mêmes ménagements à garder, ne persiste
pas moins à croire que les agissements du
colonel de Lavalette ont été voulus, parce
que l'entrée du régiment à Beaune avait
été précédée d'une entrevue dans laquelle
tous les détails de la réception avaient été
réglés d'un commun accord.Si l'heure de l'arrivée et l'itinéraire ont
été changés par le colonel sans que la mu-
nicipalité ait été prévenue, c'est que, vrai-
semblablement, il répugnait à l'aristocrati-
que officier de se trouver en contact avec
des vilains, avec des républicains, et qu'il
ne voulait à aucun prix ni de leur cordial
accueil, ni de leurs fleurs.Pour un officier de notre armée républi-
caine, ce ne sont pas là des sentiments ac-
ceptables et — d'accord avec l'opinion publi-
que, — nous persistons à penser que M. le
ministre de la guerre ne saurait tolérer de
pareils procédés et qu'il fera sentir à M. le
colonel de Lavalette qu'il est des responsa-
bilités auxquelles on ne se dérobe pas même
par des excuses, toute la population d'une
ville étant en cause.L'offense a été publique, la réparation doit
l'être également.

DÉPÊCHES

PAR SERVICE SPÉCIAL

INFORMATIONS POLITIQUES

Paris, 20 octobre.

FRANCE ET RUSSIE

Le czar vient d'envoyer à M. Barbey, mi-
nistre de la marine, l'ordre impérial de
l'Aigle-Blanc.

LE PRÉFET DE L'ARDÈCHE

Contrairement à ce qu'annonce un journal
du matin, le seul mouvement qui soit en
préparation au ministère de l'Intérieur ne
porte que sur une préfecture, dont le titu-
laire doit être mis en disponibilité sur sa de-
mande, M. Gilliot, préfet de l'Ardèche, qui
sera remplacé par M. Durieu, secrétaire gé-
néral à Alger.

LA PÊCHE A LA DYNAMITE

Un journal du matin annonce que le mi-
nistre de la marine va faire signer prochai-
nement au président de la République un
décret autorisant et réglementant la pêche à
la dynamite.La nouvelle est inexacte à tous les points
de vue ; une demande dans ce sens a bien
été étudiée par le comité supérieur de la ma-
rine, mais celui-ci s'est prononcé à l'unani-
mité contre son adoption.

LES MARCHANDS DE VINS

L'union syndicale et la chambre syndicale
des débitants de vins du département de la
Seine avaient organisé, cette après-midi, au
Cirque d'Éliver, une réunion pour protester
contre les tarifs douaniers votés par la
Chambre des députés ; la réunion a adopté
ensuite l'ordre du jour suivant :« Les débitants de vins du département de
la Seine, etc., protestent contre l'établisse-
ment des droits si exagérés sur les produits
alimentaires, et principalement sur les vins,
lesquels droits consacrent à l'intérieur la
misère des classes moyennes et pauvres, et
provoquent à l'extérieur les représailles qui
en sont les résultats. En conséquence, l'as-
semblée invite le Sénat à repousser les tarifs
néfastes votés par la Chambre ; de plus, elle
proteste également contre l'application de la
loi Grille et la loi sur le plâtre, qui frap-
pent sévèrement les débitants sans leur per-
mettre de faire remonter les responsabilités
à leurs origines, et elle demande que ces
lois soient mises en harmonie avec les be-
soins du commerce. »

FLOTTE FRANÇAISE A PALERME

Dans les cercles officiels italiens, on con-
sidère comme probable l'arrivée à Palerme,
d'une flotte française, qui viendrait saluer leroi Humbert, lorsqu'il inaugurera l'exposi-
tion.L'idée d'envoyer une escadre française sa-
luer le roi ne date, d'après la lettre d'une
personne en situation de le savoir, que de
quelques jours. Elle fut agitée au sein du
ministère français le dimanche 18 octobre et
fut votée à l'unanimité par les ministres, en
subordonnant leur décision à l'avis du chef
de l'Etat. Jusqu'à avant-hier, on ne connais-
sait pas la décision de M. Carnot, on ne doit
pas douter, toutefois, de son approbation.

LES INTENTIONS DU VATICAN

Suivant des renseignements de source au-
thorisée, les prétendues nouvelles à sensation
lancées sur les intentions du Vatican à pro-
pos des actes du 2 octobre, semblent dénuées
de fondement. Jusqu'à présent, la curie ro-
maine s'est renfermée dans un silence rigou-
reux et il ne paraîtrait même pas que des
instructions aient été envoyées aux nonces à
ce sujet.

LE CONSEIL DES MINISTRES

Paris, 20 octobre.

Les ministres se sont réunis, ce matin, à
l'Élysée, sous la présidence de M. Carnot.

LA DIRECTION DES BEAUX-ARTS

M. Bourgeois a fait signer un décret aux
termes duquel M. Henry Roujon, chef de ca-
binet du ministre de l'Instruction publique,
est nommé directeur de Beaux-Arts, en rem-
placement de M. Larroumet.

LE CASIER JUDICIAIRE

M. Fallières, ministre de la justice et des
cultes, a ensuite communiqué à ses collègues
et présenté à la signature du Président de la
République, un projet de loi sur le casier ju-
diciaire, projet qui sera déposé au Sénat.

Voici l'économie de ce projet :

Au point de vue de la constitution du casier
judiciaire, le projet de loi consacre le fonc-
tionnement actuel. Les bulletins de condam-
nation sont classés au greffe des tribunaux de
première instance, pour les personnes
nées en France et au ministère pour les per-
sonnes nées à l'étranger ou dans les colonies
ou dont la naissance n'a pas été inscrite à
l'état-civil. L'extrait du casier judiciaire qui
est délivré aux magistrats du parquet et de
l'instruction est le relevé intégral des con-
damnations applicables au même individu.
Le même bulletin est délivré aux adminis-
trations publiques de l'Etat, lorsqu'il s'agit
d'obtention d'emplois publics, de l'ouverture
d'une école privée ou de poursuites discipli-
naires. L'extrait du casier judiciaire ne peut
dans aucun cas être délivré à un tiers : il
peut être au contraire à la personne qu'il
concerne, mais sur le bulletin qui lui est
délivré, certaines condamnations ou décisions
peu graves ne sont jamais portées.Ne sont pas non plus mentionnées sur ce
bulletin ni une première condamnation à
l'emprisonnement n'excédant pas six mois
encourue par les mineurs de seize ans, ni
une première condamnation à un emprison-
nement qui ne dépasse pas un mois ou une
amende qui n'est pas supérieure à 500 fr.
Lorsque la condamnation est prononcée pour
des délits autres que le vol, l'abus de con-
fiance, l'escroquerie ou l'attentat aux
mœurs, N° 1 seront pas non plus mention-
nées les condamnations pour délits politi-
ques et pour délits prévus par les lois sur
la presse, à l'exception de celles qui ont été
prononcées pour diffamation ou pour ou-
trage aux honneurs militaires.D'autre part, la condamnation unique
cessé d'être inscrite sur le bulletin délivré
aux particuliers sept ans après l'expiration
de la peine prononcée pour un délit, et
quinze après l'expiration de la peine appli-
quée à un crime. Les dispositions relatives à
la non inscription de la première condam-
nation et de la condamnation unique cessent
de produire leur effet en cas de seconde
condamnation.Enfin le projet de loi contient une dispo-
sition pénale destinée à réprimer les fran-
des qui peuvent se produire en matière de
casier judiciaire.

MOUVEMENT DANS LES PONTS ET CHAUSSEES

M. Yves Guyot, ministre des travaux pu-
blics, a présenté à la signature de M. Car-not le mouvement suivant dans le corps des
ponts et chaussées.M. Fargue, inspecteur général de 2^e classe,
est nommé inspecteur général de 1^{re} classe,
en remplacement de M. Buffet, qui prend sa
retraite ; M. Forestier, ingénieur en chef du
Morbihan, est nommé inspecteur général de
2^e classe ; M. Durand-Claye, professeur à
l'école des ponts-et-chaussées et directeur
du laboratoire, est nommé inspecteur gé-
néral hors cadres.

GUERRE ET MARINE

Paris, 20 octobre.

Le 311^e régiment mixte. — Le général
Mallier, commandant-adjoint au gouverneur
de la place de Toulon, a remis ce matin leur
drapeau aux hommes du 311^e régiment
mixte, formé ces jours-ci à Toulon.Il a prononcé à cette occasion le discours
suivant aux soldats du 311^e régiment d'in-
fanterie :« Je suis heureux d'avoir à vous remettre
le drapeau de votre régiment. Ce drapeau
est le symbole de la patrie. Vous devez le
suivre partout où l'appelleront l'honneur et
les intérêts de la France. Entourez-le, dès
maintenant, de tous vos respects, de tout
votre amour, et quand viendra le jour de la
bataille, vous vous rappellerez que votre va-
leur doit lui créer une légende qui sera ins-
crite en lettres d'or sur ses plis et qui se-
ra d'exemple à ceux qui le recevront après
vous. »Ces paroles ont vivement impressionné
les hommes qui sont rentrés ensuite dans
leurs casernements, drapeau en tête.Nominations dans le génie. — M. Fra-
pillon, chef de génie à Vesoul, est nommé
à Briançon ; M. Gambiez, chef du bataillon
de télégraphie à Paris, est nommé à Gre-
noble ; M. Dietz, capitaine au 4^e génie à Gre-
noble, est nommé à Langres ; M. Briou, ca-
pitaine du génie à Alger, est nommé au
4^e génie à Grenoble ; M. Roche, capitaine au
4^e génie à Marseille, est nommé en Algérie ;
M. Guilbert, adjoint du génie à Nice, est
nommé à l'école de génie à Versailles ; M.
Guyon, adjoint au génie à Lyon, est nommé
à Briançon ; M. Givert, adjoint au génie à
Grenoble, est nommé à Gap ; M. Berthe-
lot, adjoint au génie à Gap, est nommé à Lyon ;
M. Morsaline, adjoint au génie à Commercey,
est nommé à Nice.L'appel de la classe 1890. — Le mi-
nistre de la guerre a fixé aux 40, 42 et 44^e no-
vembre l'appel de la classe 1890 pour les
hommes de la seconde portion du contingent
et ceux des troupes de la marine.Les jeudi 12 et samedi 14 sont assignés
pour le départ des hommes accomplissant
le service de trois ans dans l'armée de terre.Manœuvres de garnison. — Le gou-
vernement militaire de Paris a donné des
ordres pour que les troupes de son comman-
dement qui n'ont pas pris part aux grandes
manœuvres d'automne exécutent des ma-
nœuvres de garnison de trois jours.Le thème adopté pour cet exercice con-
siste dans l'attaque et la défense des hau-
teurs de l'Hautie, qui forment, comme on
sait, entre Meulan et Pontoise, un des sec-
teurs les plus intéressants du camp retran-
ché.Etat-Major. — 5 lieutenants-colonels,
40 chefs de bataillon et 115 capitaines bre-
vetés sont mis hors cadre et affectés au ser-
vice d'état-major.Cet accroissement des emplois d'état-ma-
jor se produit par application de la loi de
1889, qui a adjoint un personnel d'officiers
brevetés, sortant de l'école de guerre, aux
généralistes commandant les subdivisions de
région, les places fortes, dans les camps
retranchés et en Tunisie.Le personnel d'officiers d'état-major, non
compris dans les corps de troupe de l'armée
active, s'élève à 30 colonels, 40 lieutenants-
colonels, 170 commandants et 400 capitaines
de toutes armes.

LES DÉLÉGUÉS TISSEURS

Paris, 20 octobre.

M. Favette, chef de cabinet du ministre
du commerce et de l'industrie, a reçu une
délégation composée de MM. Guicherd, dé-
légué des ouvriers tisseurs ; Caillaud, vice-
président du cercle des chefs d'ateliers des
tisseurs ; Baud, délégué de l'Union fran-
çaise ; Collard, président des sociétés coopé-
ratives des Bouches-du-Rhône ; Nalterre,

RÉDACTION

48, rue de la République

LES MANUSCRITS NON INSÉRÉS
NE SONT PAS RENDUS

ABONNEMENTS

Région et DÉPARTEMENTS LIMITROPHES
3 mois, 5 fr. ; 6 mois, 10 fr. ; Un an, 18 fr.
AUTRES DÉPARTEMENTS
3 mois, 6 fr. ; 6 mois, 12 fr. ; Un an, 22 fr.conseiller prud'homme, délégué des ouvriers
tisseurs de la Loire.Ces délégués ont déclaré représenter sept
cent cinquante chambres syndicales, au
nom desquelles ils ont remis un vœu de-
mandant aux pouvoirs publics, de bien vou-
loir maintenir et compléter la décision qui
accorde l'entrée en franchise aux matières
premières ; ce vœu tend plus particuliè-
rement à repousser tous les droits sur les tis-
sus de soie.La délégation a prié M. Favette de le
transmettre au ministre du commerce et de
l'industrie et l'assure de toute la reconnais-
sance des ouvriers tisseurs, pour l'énergie
qu'il a apportée, devant la Chambre, à la
défense de leurs intérêts.

Autour du Parlement

Paris, 20 octobre.

La Retraite des Travailleurs

M. de Ramel et un certain nombre de
ses collègues, qui ont déposé, avant les
vacances, une proposition tendant à l'orga-
nisation d'une caisse de retraites des
travailleurs et des invalides du travail,
viennent d'y ajouter la disposition sui-
vante :Si l'assuré est appelé sous les drapeaux,
il sera fait un versement de dix centimes
par jour à son livret d'assurance par les
soins et à la charge du ministre de la
guerre pendant toute la durée de son ser-
vice militaire.

Dégrèvement de la Grande Vitesse

M. Dumay, député de la Seine, a dé-
posé l'amendement suivant aux disposi-
tions sur le dégrèvement de la grande
vitesse :Le produit de la taxe additionnelle de
10 0/0 sur le prix des places des voyageurs
transportés en première classe ou en coupés-
lits sera versé à la caisse des dépôts et con-
signations, qui en capitalisera les intérêts
jusqu'au vote d'une loi organisant une caisse
de retraites ouvrières.

Le Code de Commerce

M. Pierre Legrand a déposé au cours
de la session ordinaire une proposition
ayant pour objet d'étendre aux voya-
geurs à la commission et aux représen-
tants de commerce la bénéfice de l'ar-
ticle 549 du code de commerce, applicable
aux commis en cas de faillite du pa-
tron.M. Royer (de l'Aube) propose de son
côté la rédaction suivante au dernier
alinéa :L'article 549 du code de commerce est
modifié ainsi qu'il suit : Les salaires dus
aux commis et aux employés ainsi que les
commissions qui leur sont allouées, à titre
de suppléments d'appointements pendant
les six mois qui précéderont la déclaration
de faillite, seront admis au même rang. »

La question du Touat

Le Temps croit savoir, qu'au cours de
la discussion du budget des dépenses, le
gouvernement s'expliquera sur la ques-
tion du Touat, mais qu'il ne prendra au-
cune décision, sans avoir consulté préa-
lablement la Chambre.

Les Facteurs des Télégraphes

On a vu dans le compte-rendu de la
séance que M. Le Veillé, député boulan-
giste, a voulu interpellé sur l'obligation
imposée aux facteurs des télégraphes de
payer leur remplaçant, en cas de mala-
die ; le ministre du commerce n'avait pas
attendu cette interpellation pour se pré-
occuper de cette situation ; il a envoyé à
son collègue des finances, pour la joindre,
suivant l'usage, à la série des de-
mandes de crédits supplémentaires des
autres ministères, une demande de cré-
dit de 100,000 francs destinée à rembour-
ser ces dépenses aux facteurs et à payer,
à l'avenir, les suppléments.

Les Viandes salées de Porc

La commission des douanes s'est réu-
nie aujourd'hui, à deux heures, sous la
présidence de M. Jules Ferry.Feuilleton de l'ECHO DE LYON du
21 Octobre (4)

MON PREMIER CRIME

PAR

GUSTAVE MACÉ

Ancien chef du service de la Sûreté

Certains agents d'élite sont comme les
bons chiens de chasse. Lancés sur un
livre, il est difficile de les ramener sur
la trace d'un renard et souvent le gibier
que l'on veut courir est manqué.Les pêcheurs sont généralement gens
paisibles et d'humeur pacifique ; ils sont
doux, silencieux, et ce n'est pas à la
société qu'ils font la guerre. On ne
trouve point d'exemple, même pour
l'amour de son art, qu'un pêcheur ait
perdu son temps à découper son sem-
blable, fut-ce un concurrent plus heu-
reux, pour le jeter comme appât, afin
d'attirer le poisson et le jeter en-
suite.Si le secret des pêcheurs n'a pas tou-
jours la profondeur de l'eau dans la-
quelle se plonge le bout de leur ligne,
destinée à tromper le regard inquisiteur
et médiant de la carpe et du barbillon ;
leur histoire, chapitre des *Endevrais*,
raconte que certains amateurs ne recu-
lent devant aucune manipulation écœu-rante pour obtenir le succès d'une pêche
miraculeuse.Se trouvait-on, par hasard, en pré-
sence des exploits d'un fanatique de ce
genre, désireux de s'illustrer en augmen-
tant le tableau indicateur des mé-
rites amovibles, par un produit nouveau ?
Tout est possible dans la vie et tout
arrive.Il y a de ces anomalies rebelles qui
échappent à la conception de l'esprit
humain, qui font et feront toujours le
désespoir des médecins aliénistes.A défaut de plus amples renseigne-
ments, toutes les hypothèses étaient
permises.Néanmoins, l'enquête n'avancait pas ;
la justice se voyait forcée de tenir l'as-
sise dite des *Sinistres épaves*, en étroite
observation, en attendant de nouvelles
découvertes, qui ne devaient pas tarder
à se produire.

Le crime faisait grand bruit.

La presse d'information tenait ses lec-
teurs en éveil par des articles à sensa-
tion.Quelques journaux hostiles à l'em-
pire montaient une cabale contre le gou-
vernement, en niant le crime.« C'est une fausse nouvelle, disaient-
ils, que l'on a lancée, comme un finan-
cier véreux lance une affaire, pour faire
diversion sur l'opinion publique et sur
les événements politiques s'annonçant
dans un ciel déjà gris. »D'autres journaux, en raison de la dé-
composition des morceaux de chair hu-
maine, prétendaient qu'il n'y avait là
que des pièces anatomiques, et, en ter-
mes énergiques, ils flétrissaient la con-
duite des étudiants en médecine quis'amusaient, disaient-ils, à faire de lu-
gubres farces.Par des entrefilets adroitement amé-
nages, des feuilles anticléricales insi-
naient de leur côté que la clé du mystère
se trouvait dans un couvent.

« On a constaté, disait-on de ces jour-<

Elle a abordé le projet de loi relatif aux droits sur les viandes salées de porc.

Après une discussion, à laquelle ont pris part MM. Poirrier, Séblin, Hugues, Griffes, Lesueur et Loubet, la commission a adopté, en principe, le même projet mais, repoussant le droit de 30 et 35 francs, elle a accepté le chiffre de 25 francs proposé par M. Franck-Chauveau, qui est nommé rapporteur.

CHAMBRE

AVANT LA SÉANCE

Paris, 20 octobre.

Les couloirs ne sont pas plus animés que les jours précédents; seule une commission convoquée, celle relative à l'abolition de la censure et de la liberté du théâtre, approuve le rapport de M. Guilleminot.

La discussion du budget fait seule tous les frais des conversations; l'ordre de la discussion générale se trouve singulièrement changé par suite de l'indisposition de MM. Jammes et Barthou, qui devaient parler aujourd'hui, d'autres orateurs renoncent à la parole, de sorte qu'au lieu d'une douzaine de discours, la Chambre n'en entendra guère que cinq ou six.

Ce soir, elle entendra MM. Boudenoot et Camille Pelletan; le ministre des finances et le rapporteur général du budget interviendront évidemment dans le débat, ce qui nous promet encore deux séances consacrées à la discussion générale. On pourra donc entamer vraisemblablement samedi la discussion des dépenses des différents ministères.

LA SÉANCE

Paris, 20 octobre.

La séance est ouverte à deux heures, sous la présidence de M. Floquet.

La situation des facteurs

M. Le Veillé dépose une demande d'interpellation au ministre du commerce, mais il déclare qu'il est prêt à la retirer, si le ministre veut bien promettre de donner des instructions pour que les facteurs qui tombent malades se trouvent, au point de vue de l'indemnité, dans la même situation qu'antérieurement.

La discussion de l'interpellation est renvoyée à la discussion du budget des postes.

Propositions diverses

La Chambre prend en considération une proposition de loi de M. Barodet et de plusieurs de ses collègues, ayant pour but de réaliser progressivement la diffusion et la transformation de la propriété, l'amortissement de la dette publique, la diminution des impôts et l'extinction du paupérisme par la suppression de l'hérédité en ligne collatérale.

Elle prend également en considération une proposition de loi de M. Royer (de l'Aube), ayant pour objet de rectifier et de compléter la loi du 19 février 1889, sur l'attribution des indemnités dues par suite d'incendie.

LE BUDGET

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion générale du budget.

M. Boudenoot à la parole.

DISCOURS DE M. BOUDENOOT

Il s'explique sur les conséquences du dégrèvement de l'impôt sur la grande vitesse, dégrèvement qui a cet avantage de ne coûter qu'un à l'Etat, alors qu'il procure deux au public. Il y voit une compensation aux charges que les nouveaux droits de douane feront peser sur le commerce; il estime qu'il y a lieu de réviser les conventions de 1883.

On en est arrivé à ne plus s'endetter que de 100,000 fr. au lieu de 600,000 fr. par an; grâce à cette révision, on arriverait à ne plus s'endetter du tout.

L'orateur passe en revue les autres questions soulevées par le rapport de la commission et par les amendements déposés sur la réduction des frais de justice et sur la réforme de l'impôt des boissons. Il insiste pour la suppression du privilège des bouilleurs de cru. Il faut en finir avec la fraude.

M. Boudenoot se plaint que le projet de budget ne présente ni économies de principe, ni amortissement; on a procédé par la voie de grattage dans chaque ministère, il fallait procéder par la voie de réforme.

Il faut d'abord restreindre l'oisiveté bureaucratique si savamment réglementée chez nous. Il faut aussi ne pas tant demander à l'Etat et ne pas s'habituer toujours à compter sur lui.

Il insiste sur la nécessité de développer l'amortissement.

L'Amérique, l'Angleterre poursuivent sans cesse, dit-il, la diminution de leur dette; il est temps de nous inspirer de tels exemples et de tout faire en vue de préparer les excédents, sans lesquels il n'y a évidemment pas d'amortissement possible.

DISCOURS DE M. PLOU

M. Ploü ne partage pas l'optimisme de ceux qui prétendent que le budget de 1892 est une œuvre d'économie, de prudence et de sincérité. Le budget présente des réformes tentantes, mais la médaille a son revers, car le budget implique des dépenses qui n'ont pour gage que l'emprunt, qui comporte, en effet, 113 millions de dépenses nouvelles.

La commission a réduit cette somme à 108 millions, à laquelle elle compte faire face, en grande partie, par les recettes des douanes.

On dit qu'on réalise des économies et cependant, chaque année on augmente les dépenses. Le chiffre total du budget de 1892 est de 3 milliards 790 millions, y compris le budget sur les ressources spéciales.

En 1887, ce budget n'était que de 3 milliards 501 millions. Si on défalque la somme à provenir de l'incorporation des chemins de fer, l'augmentation est encore de 410 millions.

L'orateur conteste que depuis 1883 on ait fait 394 millions d'économies sur les dépenses ordinaires, et demande où sont ces économies.

On invoque le passé, dit-il; ce passé nous apprend que depuis 1881 on a fait une dépense extra budgétaire de 6 milliards 671 millions.

M. Clémenceau dit qu'avec cet argent on n'a pas fait le Mexique. Ces milliards ont été employés à faire des travaux utiles.

M. Ploü soutient que toutes ces dépenses sont dues aux abus du fonctionnarisme. C'est en vain qu'on propose des réductions de personnel, c'est en vain qu'on demande la réduction du nombre des tribunaux et des cours, la suppression des conseillers de préfecture, la fusion de certains services financiers.

M. Ploü s'élève contre l'augmentation incessante des crédits nouveaux dans tous les ministères; il s'étonne que la commission du budget n'ait pas opéré de plus grandes réductions sur le budget de tous les ministères; on pouvait également construire des chemins de fer plus économiquement, alors il serait possible d'opérer des dégrèvements et d'arriver à la suppression des octrois. Le gouvernement et la commission ont préféré adopter une autre ligne de conduite pouvant se résumer en trois mots : emprunter, dépenser, dégrever (Applaudissements à droite).

RÉPONSE DU RAPporteur

M. G. Cavaignac, rapporteur général, dit que le parti républicain a justifié sa politique financière, en montrant les charges qu'il lui avaient été léguées par le passé et en montrant les avantages que le pays retirait des grands travaux publics; en s'engageant dans une politique de dépenses, le parti républicain a cédé à des nécessités impérieuses; il a voulu refaire l'outillage national en reconstituant l'armée du pays. Il a voulu développer l'instruction du peuple, entreprendre de grands travaux publics; c'est qu'un seul membre de la droite a combattu ces travaux. Au contraire les membres de la droite ont toujours prétendu qu'on ne faisait pas assez de travaux; d'ailleurs les faits donnent raison à la politique du parti républicain, car jamais le crédit de notre pays n'a été aussi solide et aujourd'hui la France se voit respectée et crainte au dehors (Applaudissements).

On conteste le progrès de la politique financière du gouvernement, on oublie qu'en 1883 les dépenses hors budget étaient de 825 millions; dans le budget de 1892 elles ne seront que de 182 millions.

M. Ploü aurait voulu qu'on fit plus, qu'on réduisît davantage les dépenses du budget ordinaire, il oublie qu'on a fait rentrer dans ce budget beaucoup de dépenses qui, jusqu'à ce jour, figuraient aux dépenses extraordinaires. Les frais généraux d'administration ont été très réduits; on dépense à la guerre 60 millions de moins et on entretient le même nombre d'hommes sous les drapeaux. Dans tous les services le nombre de fonctionnaires a été réduit; l'avancement a été ralenti depuis 1883. Les plus grands efforts ont été faits pour réaliser le plus d'économies possible, ne pas rendre hommage à la politique financière du Parlement c'est manquer de justice. (Applaudissements).

M. Ploü reproche à la commission du budget d'avoir évalué à 70 millions, le produit des douanes, si on applique le nouveau tarif aux entrées de 1889, on obtient une recette de 165 millions, si la commission a ramené ce chiffre à celui de 70 millions, ce chiffre n'est certainement pas exagéré.

La commission a fait l'incorporation du budget des conventions et l'incorporation du budget des garanties; elle a opéré le dégrèvement de la grande vitesse et la révision des frais de justice, son œuvre est de nature à provoquer l'adhésion de tous ceux qui ne cherchent pas à couvrir leur impuissance politique par l'exagération de leur critique.

Le parti républicain a droit d'être fier de son passé et confiant dans l'avenir (Vifs applaudissements).

La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance.

Joué, à deux heures, réunion dans les bureaux; à trois heures, séance publique.

La séance est levée à 5 heures 40.

APRÈS LA SÉANCE

Paris, 20 octobre.

Comme hier, trois députés ont pris la parole.

On attendait avec une certaine curiosité le discours de M. Ploü. On disait, en effet, depuis plusieurs jours, que le chef de la droite constitutionnelle devait profiter de la circonstance pour exposer le programme de son parti. On a été fort déçu, car le député de la Haute-Garonne s'est soigneusement abstenu de faire connaître ce fameux programme, dont la publication a été tant de fois annoncée.

M. Ploü n'a parlé qu'en son nom personnel, et on a pu constater, lorsqu'il s'est prononcé pour la suppression des octrois, que la plupart de ses amis politiques ne partageaient pas son opinion. La tâche de M. Cavaignac, qui a succédé à M. Ploü à la tribune, a été très facile. Il a établi que la critique qui venait d'être faite de l'œuvre de la commission du budget était injuste, et les applaudissements dont il a été salué prouvent que la Chambre est de cet avis.

Dépêches Diverses

UN TAMPONNEMENT

Albi, 20 octobre.

Ce matin, à 9 heures, sur la ligne d'Albi à Castres, à la station de la Mousquette, à 15 kilomètres d'Albi, le train 651 a été engagé par une fausse manœuvre d'un aiguilleur, sur la voie où se trouvait le train 1,637.

Un tamponnement s'est produit. Plusieurs wagons ont été endommagés et une quinzaine de voyageurs ont été contusionnés. Une dame en les deux jambes brisées a dessous du genou.

Le préfet du Tarn s'est rendu sur les lieux de l'accident.

Exécution Capitale

Bordeaux, 20 octobre.

Ce matin, à 6 heures 1/2, à un lieu, place du Repos, l'exécution d'Aurousse, condamné à mort par un arrêt de la cour d'assises de la Gironde le 10 août dernier pour vol, incendie et triple assassinat.

Le condamné qui, depuis sa condamnation ne semblait pas craindre la mort a paru très abattu lorsque le directeur de la prison est venu le réveiller pour lui annoncer le rejet de son pourvoi. Depuis ce moment jusqu'à la fin, Aurousse n'a répondu que par monosyllabes aux questions qui lui ont été posées.

Réveillé à 5 h. 15, le condamné a échangé quelques mots avec son avocat, puis a entendu la messe.

M. Deibler a procédé ensuite à la toilette, et l'heure de quitter la prison n'étant pas encore venue, Aurousse a accepté du rhum et une cigarette qu'on lui offrait.

A 6 heures 1/2, la voiture arrive sur la place du Repos. Lorsque le condamné a descendu, l'annoncier s'efforce de dissimuler les cris de justice en marchant à reculons

devant Aurousse, celui-ci jette un rapide coup d'œil sur le public et sur la machine, et franchit sans fléchir la courte distance qui le sépare de l'échafaud.

Quelques secondes après justice était faite.

CONSEIL SUPÉRIEUR D'HYGIÈNE

Paris, 20 octobre.

Le Conseil supérieur d'hygiène publique de France s'est réuni, au ministère de l'intérieur, sous la présidence de M. Bergeron, vice-président.

Des cas de variole sont signalés à Dijon. Des étuves de désinfection ont été envoyées dans cette ville.

Le conseil a, en outre, ordonné la vaccination et la revaccination des habitants du département de la Côte-d'Or.

M. Proust a fait la communication suivante sur la situation sanitaire à l'étranger.

Le choléra à Bombay diminue. Les mesures sanitaires qui avaient été prises ont été supprimées.

En Syrie, on estime à 4,000 environ, le chiffre des décès produits par le choléra d'Alep, du 3 juillet au 24 septembre.

L'existence du choléra à Damas est confirmée. C'est là une nouvelle grave, à cause de l'importance de la ville de Damas et de son voisinage avec Beyrouth. Un règlement contre le choléra a été appliqué sur toute la côte de Syrie.

Le choléra sévit d'une façon grave dans l'Yemen; il y a chaque jour une vingtaine de décès civils à Hodessah, et une centaine de décès militaires.

Des mesures sanitaires ont été prises sur la côte d'Arabie.

ÉTRANGER

Les Forts Alpains Italiens

Rome, 20 octobre.

On se souvient des accidents dont furent victimes les soldats italiens, qui occupaient l'hiver dernier les forts des Alpes. Les journaux réclamaient alors qu'on abandonnât ces forts pendant l'hiver.

Mais le ministre de la guerre n'est pas disposé à donner sur ce point satisfaction à l'opinion publique. Il vient, en effet, de donner des ordres pour que les forts soient non seulement occupés l'hiver prochain, mais encore pour que de fréquentes communications entre eux soient constamment établies.

Le Départ du Czar

Copenhague, 20 octobre.

L'empereur Ritzau mande que l'empereur et l'impératrice de Russie avec leurs enfants, le roi et la reine de Danemark et la princesse de Galles avec ses filles partiront le 20 octobre par l'étoile Polaire se rendant à Dantzig, puis avec le train russe, via Varsovie, à Livadia.

Le séjour des souverains danois durera probablement un mois à l'occasion des noces d'argent des souverains russes.

Le Grand-Duc Wladimir à Madrid

Madrid, 20 octobre.

Le grand-duc Wladimir a visité le musée d'Histoire naturelle, le musée des Armoiries royales et la fabrique de tapis. Il a ensuite rendu visite à la famille royale, laquelle lui a montré les objets d'art enfermés dans le palais.

Demain, il visitera l'Escorial et retournera le soir à Madrid pour assister à un grand banquet donné à la légation de Russie. M. Canovas et les autres ministres y sont invités.

La grande duchesse Wladimir quittera mercredi Saint-Sébastien, se rendant à Paris.

Le bruit qui a couru que des mesures de police ont été prises à l'occasion du voyage du grand-duc Wladimir en Espagne, est dénué de fondement. Le grand-duc a parcouru à pied seul les rues de Madrid. Plusieurs personnes, parmi lesquelles l'ambassadeur d'Angleterre, se sont rendus à son hôtel; mais le grand-duc n'en a reçu aucune, avant même qu'il voyageait dans l'incognito le plus absolu.

TIRAGES FINANCIERS

Paris, 20 octobre.

Aujourd'hui à un lieu le tirage des obligations de la ville de Paris 1871.

Le numéro 12,595 gagne 100,000 francs.

Les numéros 364,586, 1,205,881 gagnent chacun 50,000 francs.

Les dix numéros suivants gagnent chacun 10,000 francs :

35,317 41,592 1,436,056 701,510 442,852 887,135 624,397 1,408,756 452,050 889,705

Les 75 numéros suivants gagnent 1,000 francs :

469,408 442,856 580,286 494,124 1,023,074 231,471 1,281,543 1,406,871 537,342 1,408,758 949,281 1,420,575 889,144 617,790 1,204,673 790,430 769,822 1,231,507 1,404,393 385,458 605,772 474,182 440,483 378,696 79,918 49,455 638,227 712,435

1,233,168 182,024 588,801 588,803 1,029,706 27,715 266,260 253,073 33,068 519,969 581,214 69,574 466,498 957,761 700,129 49,458 622,649 978,506 1,474,132 869,873 351,671 1,081 12,203 471,189 279,148 182,090 217,178 446,943 790,362 729,852 137,229 617,782 12,209 183,725 355,494 491,293 99,657 1,474,184 253,680 442,858 266,225 57,302 580,282 1,475,135 584,216 461,206 965,958

DÉPARTEMENTS

LOIRE

Rive-de-Gier. — Vol de poutres. — Hier soir, les agents de police ont mis en état d'arrestation les nommés Urban Brette, âgé de 16 ans, et Claude Meunier, 19 ans, inculpés de s'être introduits dans l'écure de M. Paure, boucher, rue des Verchères, et de lui avoir dérobé sept poutres.

Ces deux gendarmes ont déjà subi plusieurs condamnations pour des faits analogues.

Grand-Croix. — Incendie. — Hier, à 41 heures du soir, un incendie s'est déclaré dans un hangar appartenant à M. Pierre Canade, boulanger.

Grâce aux prompts secours apportés par les pompiers et les habitants, on a pu préserver la maison d'habitation, mais le hangar et tout ce qui y était renfermé ont été la proie des flammes.

Les dégâts, s'élevant à 2,000 fr., sont couverts par une assurance.

ISÈRE

Grenoble. — Accident de voiture. — Ce matin, quatre maquignons vendaient un

cheval et l'essayaient avec une voiture à deux roues.

Arrivés au carrefour de la rue de la Butte et renversés dans le fossé la voiture et les quatre maquignons. Aucun n'a été blessé, seule la voiture a été brisée.

DROME

Crest. — Tombola des Enfants de Bénévoles. — Voici la liste des numéros sortants du tirage de la tombola des « Enfants de Bénévoles », qui a eu lieu dimanche :

40	35	53	96	98	453
166	186	291	295	336	452
483	497	524	531	536	549
582	630	703	801	850	886
907	918	965	1,021	1,054	1,062
1,084	1,100	1,102	1,141	1,161	1,163
1,203	1,209	1,287	1,341	1,369	1,515
1,555	1,583	1,635	1,660	1,730	1,742
1,772	1,776	1,827	1,904	1,915	1,973
1,978	1,981				

Les porteurs de numéros gagnants sont avertis qu'ils ont un délai de trois mois à partir de ce jour, pour réclamer leurs lots, passé ce délai, les lots resteront à la société.

SAONE-ET-LOIRE

Mâcon. — Une belle action. — M. le préfet de Saône-et-Loire vient d'adresser une lettre de félicitations à la jeune Marie Mazoyer, de la Charné, pour un acte de sauvetage accompli le 8 courant.

Cette jeune fille n'a pas hésité à porter secours à deux fillettes tombées dans la rivière.

Election d'adjoint. — Dans sa séance du 18 courant, le conseil municipal du Breuil a nommé adjoint M. Loiseau-Dazy, en remplacement de M. Clavière, démissionnaire.

Conférence. — Dimanche prochain, 25 courant, à 2 heures du soir, M. Battanchon, professeur départemental d'agriculture, fera à Fontaine-la-Chalonne, salle de la Mairie, une conférence sur les engrais chimiques et leur emploi.

Chambre des avoués. — La chambre de discipline des avoués près le tribunal civil de Mâcon, est ainsi composée pour l'année 1891-92 :

MM. Berliat, président; Guillemain, syndic; Dargand, trésorier-rapporteur; Perussat, secrétaire.

Ecole spéciale militaire. — Parmi les candidats définitivement admis à l'école spéciale militaire, à la suite du concours de 1891, nous relevons les noms ci-après, concernant Saône-et-Loire :

MM. Poulléau, de Cluny, avec le n° 178; Robin, de Chagny, avec le n° 330; Fontaine, de Chalon, avec le n° 437.

Grève générale des Verriers

Nevers, 20 octobre.

Hier soir, le préfet et le secrétaire général sont allés à Saint-Léger, pour essayer de mettre fin à la grève.

Ils ont vu les grévistes et un patron, M. Chalamus. Ce dernier a refusé de faire de nouvelles concessions. Il a seulement promis au préfet de reprendre tous les ouvriers, de ne rien leur faire payer de dommages et intérêt auxquels ils ont été condamnés, et de donner quatre hectolitres de coke par mois aux pères de famille.

Les ouvriers, réunis ce matin, pour porter leur réponse au patron, avant 11 heures, ont déclaré insuffisantes ces concessions et ont décidé de continuer la grève.

Les grévistes sont très calmes. On ne craint aucun trouble.

Lille, 20 octobre.

Dans quelques jours la reprise du travail dans les verreries sera générale.

A Fourmies un four marche ainsi qu'à Anor.

A Dorignies la situation est la même.

A RIVE-DE-GIER

Rive-de-Gier, 20 octobre.

C'est au milieu d'un grand nombre de verriers qu'a eu lieu la réunion d'aujourd'hui.

Après la lecture du procès-verbal de la précédente séance, un orateur monte à la tribune et dit qu'il ne faut pas se rendre après quelques jours de grève, car, dit-il, le concours des différentes corporations nous est désormais acquis.

Un mouleur du syndicat de l'Horme, dit qu'il serait bon d'essayer la conciliation avec le patron et de ne pas user de mesures violentes pour le moment.

Un verrier dit que la conciliation a été essayée, mais que les patrons ne l'ont pas voulu. Quand nous sommes allés, dit-il, leur soumettre les revendications que nous avons élaborées en un an et demi, eux, en quatre heures d'études, ont trouvé le moyen de nous répondre par un refus formel. Est-il possible qu'en un aussi petit nombre d'heures on puisse peser sérieusement des tarifs qui peuvent anéantir d'aussi graves conséquences ? Comme moyen de conciliation ils nous ont menacés de la prison, de l'amende et de l'expulsion.

Sur la proposition du citoyen mouleur, un vote de félicitations est adressé au précédent orateur.

Sur la proposition du même citoyen, un vote d'adhésion est donné à la suppression du travail dans les prisons. Cette demande d'adhésion a été faite pour être portée au congrès des chambres syndicales qui doit avoir lieu dimanche 25 courant, à Saint-Chamond.

Une commission de trois membres a été nommée pour assister audit congrès.

Un verrier encourage les grévistes à la résistance.

Tant que les patrons, dit-il, ne nous prouveront pas par des chiffres indiscutables, qu'ils ne peuvent pas nous accorder ce que nous leur demandons, nous ne rentrerons pas à l'atelier. (Applaudissements).

A propos de certains bruits d'après lesquels quelques grévistes seraient allés se faire inscrire au bureau sans avoir obtenu gain de cause, un syndiqué dit qu'il ne faut pas se décourager à cause des renégats.

Ces bruits sont d'ailleurs démentis par un autre syndiqué qui déclare savoir de source certaine que personne n'est allé au bureau.

Sur la proposition du mouleur, un vote de blâme est donné à un patron qui aurait dit que le verrier gagnait toujours assez pour être tous les jours au café.

Un citoyen dit que plusieurs députés ouvriers vont faire retentir à la tribune

française, l'écho des revendications ouvrières et qu'ils nous verront l'attitude du gouvernement. Il ne faut pas, déclare l'orateur, laisser tuer nos syndicats car se serait pour nous la chute à jamais. C'est une lâcheté que de s'incliner.

